



Syndicat local **FO Justice** CP Rennes-Vezin

UNE COLLÈGUE GRAVEMENT AGRESSÉE – AGRESSIONS EN CASCADE BLOCAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Ce **lundi 27 avril 2026**, au SMPR du CP de Rennes-Vezin, vers 16h45, un **détenu a violemment frappé une de nos collègues du secteur, qui s'est retrouvée au sol, inconsciente et en sang.**

Vers **16h45**, deux agents escortent un détenu vers le SMPR depuis la MA1. Jusqu'à l'arrivée, l'individu est calme. Mais à peine le seuil du secteur franchi, **il se retourne brutalement et assène un violent coup de poing au visage de la surveillante qui lui a ouvert la grille.**

La collègue s'effondre au sol, inconsciente, le crâne ouvert, le visage en sang. Elle ne doit son salut qu'à l'intervention immédiate des personnels présents.

Ce drame aurait pu être évité

Une heure plus tôt, ce même détenu s'était déjà montré agressif face à la direction, allant jusqu'à **tenter de frapper une autre surveillante.** Malgré cela, aucune mesure adaptée n'a été prise.

Pire, il a été autorisé à sortir de cellule par l'officier MA1 et conduit au SMPR sans mesures de sécurité renforcées.

Cette gestion est inacceptable et met directement les personnels en danger. Nous refusons que nos collègues paient les conséquences de décisions inadaptées !

Et comme si cela ne suffisait pas

30 minutes après, un nouvel incident grave survient au niveau du greffe.

Un détenu de retour de permission, porteur **d'environ 250 g de stupéfiants**, tente de s'en débarrasser lors de sa fouille. Alors que l'agent présent lui demande de les remettre, il parvient à s'échapper **nu dans les couloirs** avant d'être intercepté. **Lors de sa maîtrise, des personnels sont blessés.**

Ces événements successifs témoignent d'une dégradation grave de la sécurité au sein de l'établissement.

Face à cette situation d'une gravité extrême, le bureau local FO Justice appelle l'ensemble des agents et des OS à un blocage total de l'établissement :

Mercredi 29 avril dès 6h00

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue gravement agressée dans cette épreuve et l'accompagnera dans toutes les démarches qu'elle souhaitera entreprendre, qu'elles soient judiciaires ou administratives.

Le bureau local FO Justice réclame une sanction exemplaire à l'encontre de cet individu, ainsi que son transfert immédiat à l'issue de son passage au quartier disciplinaire.

Le bureau local FO Justice exige la fin des prises de décisions inconsidérées.

Nous exigeons également que leurs auteurs prennent pleinement conscience de l'impact de ces décisions sur la sécurité des agents, en première ligne au contact direct des détenus, alors qu'eux-mêmes ne sont pas présents pour en assumer les effets face à la détention.

Le 28 avril 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

Adresse bureau local : **rue du petit pré, 35746 Vezin le coquet**
Tel : **025601.5637**

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

